

2023

COMMUNE DE RIGNEY
Département du Doubs

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de Conseil Municipal du 22 septembre 2023
À 18h30.

Convocation : 18/09/2023

Président de séance : Nathalie CONCET, la Maire

Secrétaire de séance : Lionel TOURNIER

Étaient présents : Nathalie CONCET - Pascal HERMANN - Lionel TOURNIER - Edith MEUTELET - Pierre DAOUDAL - Claude CARTERON - Frédéric HELAINE - Claudine ROYER

Était absent excusée : Anne CONFAIS (pouvoir donné à Nathalie CONCET)

Étaient absents : Mathieu VIENNET – Pascal BOINOT

La séance est ouverte à : 18h35

ordre du jour :

- Approbation du PV du Conseil Municipal du 23/06/2023
- Annulation de la délibération modificative n°1 sur le budget de l'eau
- Délibération modificative n° 1 bis sur les immobilisations du budget de l'eau
- Délibération modificative n° 2 concernant les admissions en non valeur du budget de l'eau
- Délibération modificative sur le budget de la commune concernant l'investissement
- Demande FSL/FAAD
- Demande de subvention de l'AFM TELETHON
- Questions diverses

Délibération n° 22 : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 23/06/2023

Les membres du conseil municipal sont en possession du procès-verbal du conseil municipal du 23 juin 2023.
La maire demande au Conseil d'approuver le procès-verbal.

VOTE :

pour : 9

contre : 0

abstention : 0

**Délibération n° 23 : Annulation de la délibération modificative n°1 du budget de l'eau**

A la demande la Trésorerie il convient d'annuler la délibération modificative n° 1 (dcm 16 du 26/05/2023) du budget de l'eau concernant l'investissement.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, décide :

- *accepte l'annulation de la délibération modificative n° 1*

VOTE :*pour : 9**contre :**abstention :***Délibération n° 24 : Délibération modificative 1 bis sur le budget de l'eau concernant les immobilisations**

Suite à l'annulation de la décision modificative ci-dessus, il convient donc d'en prendre une nouvelle qui réajustera le budget de l'eau équilibré sur la section globalisée d'investissement en dépenses et en recettes .

Cette décision modificative est détaillée comme suit :

-Chapitre 040 – article 28156 / RI : + 3000€

-Chapitre 21 – article 21756 / DI : + 3000€

Nous obtenons ainsi une dépense à la section d'investissement de 42 392.92€ et une recette à la section d'investissement de 42 392.92€.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et en avoir délibéré, décide :

- *accepte la décision modificative n° 1 bis*

VOTE :*pour : 9**contre : 0**abstention : 0***Délibération n° 25 : Délibération modificative n° 2 concernant les admissions en non valeur du budget de l'eau**

A la demande de la Trésorerie, la somme de 2 449.12€ a été passée concernant les admissions en non valeur sur le budget de l'eau lors du conseil du 23 juin dernier. Cependant dans le budget primitif seule la somme de 600€ avait été inscrite, il convient donc de corriger le déséquilibre comme suit :

- Chapitre 65 / art. 6541 : + 1 849.12€



- Chapitre 70 / art. 7011 : - 1 849.12€

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser Mme le Maire à passer les écritures sur le budget de l'eau

VOTE :

pour : 9

contre : 0

abstention : 0

Délibération n° 26 : Délibération modificative sur le budget de la commune concernant l'investissement

A la demande de la Trésorerie et suite au transfert du budget et de la compétence assainissement à la CCDB, il convient de modifier les articles 001 en dépenses et en recettes comme suit :

DI / art. 001 : - 12 694.70€

RI / art. 001 : - 12 694.70€

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et en avoir délibéré, décide :

- *accepte et autorise Mme La Maire à passer les écritures sur le budget de la commune*

VOTE :

pour : 9

contre : 0

abstention : 0

Délibération n° 27 : Demande FSL / FAAD

Madame le Maire rappelle les attributions de chaque fonds :

Le Fonds de solidarité (FSL) pour le logement permet le financement ;

- d'accompagnement social
- d'aides financières individuelles
- d'une gestion locative adaptée

Le Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en difficulté permet quant à lui de soutenir et d'accompagner près de 500 ménages en difficulté dans la poursuite de leur projet immobilier.

Le Conseil Départemental sollicite le renouvellement de cette contribution qui se calcule comme suit :

- 0.61 € par habitant pour le FSL
- 0.30 € par habitant pour le FAAD

Simulation :

2023

Soit pour le FSL : $396 \times 0.61 = 241.56 \text{ €}$

Et pour le FAAD : $396 \times 0.30 = 118.80 \text{ €}$

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et en avoir délibéré, décide :

- d'attribuer la contribution FSL - FAAD pour la commune de Rigney.

VOTE :

pour : 9

contre : 0

abstention : 0

Délibération n° 28 : Demande de subvention de l'AFM TELETHON

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention de l'association AFM TELETHON.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, décide :

- de ne pas attribuer de subvention à l'AFM TELETHON

VOTE :

pour : 0

contre : 9

abstention : 0

Questions diverses :

- € Suite à notre délibération n°55 du 16/12/2022, la commune a reçu la convention pour la mise en place de l'expérimentation du compte financier unique sur la commune.
- € Demande d'installation d'un food truck de tartes flambées (information sur les conditions, jour, emplacement)
- € Retour sur la rencontre avec les riverains sur le secteur du Champs de Foire **samedi 16 septembre** : présentation des projets communaux, des travaux de mise en sécurité de la rue (prévus courant octobre), interdiction aux véhicules de plus de 3T5 sur pont non respectée (y compris par les habitants de Rigney !), attentes des riverains concernant la réduction des nuisances sonores de l'entreprise Métal Concept, projet d'aménagement de la voie du cimetière...
- € La commune accueille depuis le 18 octobre Mathis BINETRUY en 4e à la MFR de Montbozon et qui sera en stage jusqu'au 17 novembre avec Damien
- € Rencontre avec Eric Alauzet le **lundi 25 septembre** de 10h30 à 12h00 en salle de convivialité (invitation faite tous les élus des 5 communes)



- € Invitation pour la concertation citoyenne qui aura lieu **30 septembre** concernant la médiathèque. Cette invitation a été envoyée aux communes voisines, CCDB, associations, maison médicale ... Des membres de la médiathèque de Rigney mais également départementale seront présents
- € Journée solidaire par l'association Familles Solidaires Inclusives 70" dimanche 1er octobre dans l'enceinte de l'ancienne école
- € Participation de Mme la Maire à la formation proposée par l'AMD le **2 octobre à Roche lez Beupré** : "Le maire, l'église du village et le culte".
- € Invitation de Monsieur le Préfet à une réunion relative aux atteintes aux élus qui se tiendra le **Mardi 26 septembre 2023 à 18 heures** en préfecture pour l'arrondissement de Besançon ou en visioconférence.
- € France 3 réalisera un reportage sur les étangs ce mardi 26 septembre (pêche, animations, ...)
- € Réunion le mardi 10 octobre à 10h avec VEOLIA concernant la migration de la station de filtration d'eau
- € Mme la Maire participera au Carrefour des collectivités locales le 5 et 6 octobre prochain à Micropolis.
- € L'entretien du bâtiment de la mairie est assuré ponctuellement depuis 2020 par les employées, Mme la Maire et adjoints. Une demande a été formulée auprès du Centre de Gestion pour une augmentation des heures de Stéphanie Bonolis dans ce sens. Des entreprises ont été contactées pour un devis concernant le nettoyage des vitres.

Tour de Table :

- Claude Carteron :
 - l'éclairage public : revoir les heures de déclenchement (horloge ou réglage de la luminosité)
 - Devenir du chêne rue du Champs de Foire ? Mme La Maire rappelle que l'appel d'offre est restée infructueuse. Les branchages sont importants et la bille ne peut être vendue en tant que tel . A faire cet automne
- Lionel Tournier :
 - Avons-nous des nouvelles de l'avancée du schéma directeur pour le diagnostic du réseau d'eau et assainissement ? Mme la Maire a relancé Naldéo fin juin : la personne en charge a été absente pour raisons médicales depuis début de l'année et reprend les schémas en cours début août . Une réunion devait être prévue courant septembre. Pas de nouvelles à ce jour. Mme la Maire reprendra contact.
- Edith Meutelet :
 - en raison de l'état sécheresse, où en est-on sur nos ressources en eau dans la commune ? Pascal Hermann précise que le débit a légèrement baissé mais aucune inquiétude sur l'approvisionnement.
- Frédéric Helairie :



- Qu'en est-il de la population de ragondins aux étangs ? Il a été surpris de voir 2 ragondins divaguer dans la rue un soir. Pascal Hermann précise que le nombre a fortement diminué et qu'il n'en reste très peu. Par contre, le risque de maladie transporté par ces ragondins, considérés comme nuisibles, est réel, il faut être très vigilant. Mme la Maire rappelle qu'elle a donné autorisation à l'association de chasse pour assurer la régulation sur le domaine public.
- Pierre Daoudal :
 - Depuis la réfection du revêtement de la RD14, grande Rue et rue de la Gare, la vitesse est de plus en plus excessive et les plaques d'égoûts et bouches à clés sont encaissées dans l'enrobé. Mme la Maire précise que le relèvement des plaques et bouches incombent à la commune. Un comptage a été effectué vers le restaurant le Chat Botté et à l'entrée de la commune coté Rignosot, pour envisager une étude de sécurisation du secteur début 2024. Malheureusement, la vitesse est une question de civisme de la part des usagers et reste de la responsabilité de chacun.

Fin de séance : 20h36

≠ Présentation de l'étude de faisabilité du lotissement et de la voie communale